

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement N° 02-2025

Règlement décrétant l'établissement d'un programme d'aide à la revitalisation du noyau urbain

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Qu'un **AVIS DE MOTION** fût fait lors à la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, à l'effet que le Conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente le *Règlement #02-2025 décrétant l'établissement d'un programme d'aide à la revitalisation du noyau urbain*.

Dans le but de respecter les exigences prévue à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement #02-2025 est déposé*. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Lundi, le 13 janvier 2025
Heure : 20 heures
Lieu : Mairie (1232, rang Saint-Pierre)

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 17 décembre 2024



Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS MOTION RÈGLEMENT #02-2025

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal page web et mairie, à compter du 17 décembre 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de décembre 2024.

Hélène Chassé

Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière

